



## COMMUNIQUÉ

### Pour le développement de l'emploi artistique permanent et du service public de la Culture

### Non à la liquidation du Chœur de l'Opéra de Toulon !

Jeudi 23 janvier, le conseil d'administration de l'Opéra de Toulon a voté la disparition de son Chœur permanent. Vingt et un artistes se trouveraient brusquement licencié·es au mois de juin 2025. Siègent au sein du CA des représentant·es désigné·es de la communauté d'agglomération de Toulon, du département du Var et de la métropole Toulon Provence Méditerranée.

Le monde de la culture est sous le choc.

Cette décision acte une rupture avec la mission principale d'un Établissement public de coopération culturelle. Le CA y joue un rôle décisionnel en matière de gestion des ressources humaines. Il doit articuler ses choix de manière à garantir une cohérence artistique et une responsabilité sociale. **Or, la permanence de l'emploi au sein d'une maison artistique est un levier stratégique pour assurer la qualité et la continuité des projets culturels.**

La présence de forces artistiques permanentes est garante de l'accessibilité à une culture de qualité pour tous·tes. En s'attaquant aujourd'hui au Chœur de l'Opéra de Toulon, ces collectivités actent la fin de la mission d'art lyrique sur leur territoire et consomment une rupture d'égalité au détriment de leurs administré·es.

Cette décision brutale fragilise l'ensemble des équipes ainsi que les Chœurs permanents des autres théâtres lyriques français. Les artistes, créateur·rices dans tous les sens du terme, sont à la source d'une économie directe et indirecte qui nourrit nos collectivités tout en donnant du sens à nos vies. Supprimer leurs emplois et précariser leurs professions, c'est accompagner servilement des logiques de rentabilité à court terme mettant en péril le service public de la culture et le vivre-ensemble, qui devrait être la préoccupation première de nos collectivités territoriales.

**Aucun argument budgétaire ne peut justifier un tel choix**, qui est celui du renoncement et de l'obscurantisme. Depuis l'annonce de cette décision, les salarié·es et les agent·es territoriaux·ales œuvrant dans les opéras et sur les scènes lyriques françaises ne cessent d'exprimer l'indignation qu'elle a provoquée. À Lyon, Nice, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux, Rouen... le public a chaque fois manifesté son soutien par des applaudissements nourris.

Alors que nous entamons le deuxième quart du XXI<sup>e</sup> siècle, dans un pays qui s'est vu historiquement terre de naissance, de formation et d'accueil de nombreux·ses artistes qui ont fait l'Humanité, il n'est pas admissible qu'une simple décision de quelques membres d'un conseil d'administration puisse sceller le destin de ces salarié·es spécialisé·es : bien au contraire, nous exigeons des garanties attachées à leur personne et à leur niveau de qualification.

**Il est nécessaire et urgent de travailler à un statut stable et commun à l'ensemble de ces personnels, quelles que soient les structures où ils exercent leurs missions.**

Pour toutes ces raisons, **la Fédération CGT des services publics condamne avec force le projet de disparition du Chœur de l'Opéra de Toulon.**

**Elle soutient l'ensemble du personnel et toutes les mobilisations qui seront décidées par les travailleur·ses du spectacle vivant pour faire annuler cette décision.**

Avec les salarié·es et la population, elle **revendique la création d'un statut commun, le maintien et le développement des forces artistiques permanentes sur l'ensemble du territoire.**